



Licenciement par liquidateur

Par **lassa**, le **03/04/2012** à **08:09**

Bonjour,

Mon employeur est en redressement judiciaire. La société va faire l'objet d'un plan de reprise et plusieurs salariés vont être licenciés.

Aurons-nous le droit à une convention de reclassement?

Devrons-nous aller au bureau en attendant la lettre de licenciement?

Merci

Lassa

Par **pat76**, le **07/04/2012** à **18:08**

Bonjour

Le licenciement concerne combien de salariés?

Vous avez des délégués du personnel dans l'entreprise?

La société fait l'objet d'un plan de reprise, le repreneur supprime des postes?